

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

Séance 1 : 30 minutes

Introduction

Doc. 1 page 12 : « La prise de la Bastille »
Doc. 2 page 13 : « Napoléon écrit le Code civil »

Point méthode : Présenter un document en histoire

- identifier la nature exacte du document
- présenter l'auteur en quelques lignes
- donner sa date d'élaboration et présenter le contexte
- résumer en quelques lignes le contenu du document
- mentionner la source du document (si elle est connue)

- Les deux documents résument bien l'esprit du chapitre :

	Doc. 1 page 12	Doc. 2 page 13
Nature	Estampe	Huile sur toile
Auteur	Auteur anonyme	Jean-Baptiste Mauzaisse, peintre français qui a été au service des rois Louis XVIII et Louis Philippe I ^{er}
Date et contexte	Pas de date précise mais le document date de la fin du XVIII ^{ème} siècle, forcément après la prise de la Bastille (14 juillet 1789)	Salon de 1833 (concours organisé entre peintres) donc bien après la chute (1814/1815) et la mort (1821) de Napoléon Bonaparte
Résumé	On voit une scène d'affrontement au pied de la Bastille entre les Parisiens et l'armée royale	L'Empereur Napoléon I ^{er} rédige le <i>Code civil</i> tandis qu'il est couronné par un personnage qui incarne le Temps
Source	Musée Carnavalet (musée de la Révolution française à Paris)	Musée du château de Malmaison (résidence privée de Napoléon I ^{er} et de sa première épouse, Joséphine)

- Dans la mémoire collective française, la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est l'événement majeur de la « Révolution française » (expression forgée par les historiens pour désigner la période d'instabilité majeure et de changements profonds qui a affecté la France entre 1789 et 1799). Une révolution désigne un renversement brusque et par la force d'un ordre ancien, qu'il soit politique ou social. La monarchie absolue et la société d'ordres sont abolies et la France est reconstruite sur de nouvelles bases : émergence d'une nation (communauté ayant une unité linguistique, culturelle et historique, souhaitant vivre ensemble et se doter d'un État) et égalité entre tous les citoyens.
- La France diffuse ces principes-là en Europe par des conquêtes, dès le début de la Révolution mais surtout à partir du moment où Napoléon Bonaparte est au pouvoir sous le Consulat entre 1799 et 1804 puis sous l'Empire (régime monarchique à la tête duquel on trouve un empereur) entre 1804 et 1815. La rédaction du *Code civil* en 1804, puis la diffusion en Europe, en est un bon exemple.
- **Problématique : Comment la période révolutionnaire et impériale instaure-t-elle de nouveaux rapports entre nation et pouvoir politique en France et en Europe ?**

I. Une nation unie et souveraine ? 1789-1792

A. Les bouleversements de l'année 1789

Consigne : À l'aide des documents, complétez le tableau en racontant l'événement, en présentant les acteurs et en expliquant ce qui a changé.

La nation prend le pouvoir (mai-juin 1789)	La nation se soulève (juillet 1789)	La nation découvre l'égalité (août 1789)
<p>- 5 mai 1789 (doc. 7 page 15) Louis XVI convoque les États généraux. Ces États généraux (assemblée des représentants des trois ordres, réunie par le roi en cas de crise) le 5 mai 1789 à Versailles. Ils se composent de 578 députés du tiers état, 291 députés du clergé et 270 députés de la noblesse et doivent trouver une solution à la crise financière (soit augmenter les impôts existants ou créer de nouveaux impôts, payés par tous). Mais le vote final se fait par ordre (une voix pour le clergé, une pour le tiers état et une pour la noblesse) et non par tête. Le tiers état craint que la noblesse et le clergé s'allient contre lui.</p> <p>- 20 juin 1789 (doc. 1 et 2 page 16) Ayant appelé les députés du clergé et de la noblesse à les rejoindre, les députés du tiers état se proclament « Assemblée nationale », le 20 juin 1789, considérant qu'ils représentent presque toute la nation. Ils prêtent serment dans la Salle du Jeu de paume à Paris et jurent de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une constitution (texte de loi le plus important dans un État qui fixe la répartition des pouvoirs) : c'est la fin de la monarchie absolue car le roi n'a plus tous les pouvoirs. La France s'oriente vers une monarchie constitutionnelle.</p>	<p>- 14 juillet 1789 (doc. 1 page 12 et 3 page 17) Depuis le 13 juillet 1789, une rumeur court dans Paris selon laquelle Louis XVI va faire attaquer l'Assemblée nationale par l'armée. Le 14 juillet 1789, après être passés chercher des armes aux Invalides, des Parisiens prennent d'assaut la Bastille. Le gouverneur de la Bastille, le marquis de Launay, donne l'ordre de tirer sur la foule, qui se déchaîne et franchit les deux ponts levis puis entre dans la cour de la Bastille. Les gardes sont tués ou faits prisonniers et le marquis de Launay est tué. La nuit du 14 juillet 1789 est agitée dans Paris : les Parisiens ayant préparé des pierres à jeter sur les troupes du roi.</p> <p>- mi-juillet début-août 1789 (doc. 4 page 17) Après le 14 juillet 1789, une nouvelle rumeur se répand dans les campagnes, selon laquelle les nobles font appel à des brigands pour détruire les récoltes : les paysans se jettent alors sur les châteaux des familles nobles et brûlent les titres des droits seigneuriaux (avantages attribués à un seigneur dans le système féodal comme celui de faire travailler des paysans sur ses terres, de prélever des impôts, de rendre justice...). Cet épisode de violences est appelé, par les familles nobles françaises, la « Grande peur ». Elle dure de mi-juillet à début août 1789.</p>	<p>- 4 août 1789 (doc. 5 page 17) Afin de mettre fin aux violences paysannes dans les campagnes, l'Assemblée nationale, dans la nuit du 4 août 1789, vote un décret abolissant les privilèges de la noblesse et du clergé (droit de chasse exclusif dans les forêts, droit de prélever des impôts sur le tiers état), avec l'accord des députés de la noblesse et du clergé. Le décret précise même que la noblesse et le clergé acceptent dorénavant de payer des impôts, comme le tiers état. Ce jour-là, c'est la société d'ordres qui cesse d'exister puisque tous les Français sont égaux face aux impôts, quel que soit leur ordre de naissance.</p> <p>- 26 août 1789 (doc. 1 page 18) L'Assemblée nationale adopte, le 26 août 1789, la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » qui fixe plusieurs principes : la souveraineté (principe selon lequel le pouvoir appartient à la nation formée de citoyens, c'est-à-dire de personnes ayant des droits et des devoirs au sein d'un État) de la nation ; l'octroi de libertés (d'opinion, d'expression, de culte...) ; l'égalité devant la loi et l'impôt ; une justice équitable pour tous ; le droit de propriété. Deux principes fondamentaux de la France contemporaine sont posés : la liberté et l'égalité.</p>

B. La construction d'une France nouvelle

- Le 5 octobre 1789, des Parisiennes marchent vers Versailles pour réclamer du pain : elles prennent le château d'assaut et ramènent la famille royale à Paris, au Palais des Tuileries. Paris redevient donc la capitale du royaume de France, qu'elle n'était plus depuis 1682.

Doc. 4 page 21 : « La Constitution de 1791 »

Doc. vidéoprojeté : « Un club de femmes »

- L'Assemblée rédige une constitution, achevée en 1791 : elle met en place une monarchie constitutionnelle (monarchie dans laquelle le pouvoir du roi est encadré par une constitution), où le pouvoir législatif est confié à l'Assemblée et où le pouvoir exécutif est confié au roi. La nation délègue son pouvoir à l'Assemblée, élue, et au roi. Elle se compose de citoyens âgés d'au moins 25 ans et qui paient un impôt, le cens, pour pouvoir voter : c'est le suffrage censitaire.
- De plus, des droits politiques sont accordés aux Français : droit de réunion ; droit d'association, permettant de fonder des clubs (association dont les membres débattent de sujets politiques) ; liberté de la presse... Les femmes profitent de ces droits, même si elles n'ont pas le droit de vote.

Doc. 1 page 20 : « Les départements, de nouvelles circonscriptions administratives »

Doc. 3 page 20 : « La Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) »

- En 1790, le royaume est divisé en 83 départements, eux-mêmes divisés en districts, cantons et communes. Ces découpages sont dirigés par des citoyens élus par les citoyens. Les départements sont de taille proche, ont un chef-lieu central et tirent leur nom des cours d'eau.
- L'Église est elle aussi réorganisée. Avec la Constitution civile du clergé, adoptée en juillet 1790, les évêques et les curés sont élus par les citoyens et reçoivent un salaire versé par l'État. Tous les clercs sont désormais fonctionnaires et le Pape ne peut plus nommer les évêques français.

C. La fin de la monarchie constitutionnelle

Doc. page 27 : « La fête de la Fédération »

- Le 14 juillet 1790, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, la « fête de la Fédération » est organisée sur le Champ de Mars à Paris : Louis XVI prête serment à la nation et à la loi, en la présence de l'armée, de députés venus des 83 départements et de citoyens français.
- Mais la monarchie constitutionnelle ne fait pas l'unanimité. Des nobles émigrent et poussent les monarchies européennes à intervenir pour rétablir l'Ancien régime. Le Pape Pie VI condamne la Constitution civile du clergé, conduisant de nombreux prêtres dits « réfractaires » à la refuser.

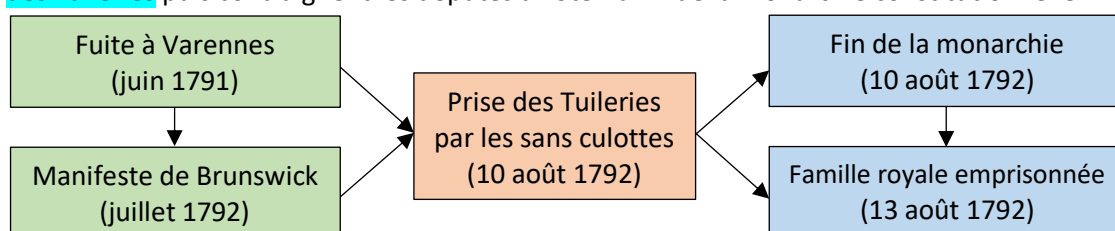
Doc. page 27 : « Le roi reconnu à Varennes, juin 1791 »

- Le 20 juin 1791, la famille royale fuit Paris pour rejoindre les troupes autrichiennes mais elle est reconnue à Varennes, en Lorraine, et est ramenée à Paris. Cette tentative lui fait perdre la confiance d'une partie des Français. En avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche.

Dossier pages 22-23 : « La prise des Tuileries (10 août 1792) » (à préparer à la maison)

Consigne : À partir des documents du dossier pages 22-23, réalisez un schéma fléché sur la prise des Tuileries, en indiquant ses causes, son déroulement et ses conséquences.

- Le 25 juillet 1792, le duc de Brunswick, qui commande l'armée autrichienne, en guerre contre la France, menace de détruire Paris si la famille royale française est maltraitée : le 10 août 1792, les sans-culottes (révolutionnaires issus du petit peuple des villes) prennent d'assaut le palais des Tuileries puis contraignent les députés à voter la fin de la monarchie constitutionnelle.



II. Une nation déchirée et affaiblie ? 1792-1799

A. La nation divisée et envahie : 1792-1793

- Le 20 septembre 1792, la France remporte sa première victoire contre l'Autriche à Valmy. Le 22 septembre 1792, la République est proclamée par la Convention (nouveau nom de l'Assemblée, élue en septembre 1792). Mais elle est divisée en trois groupes politiques rivaux :
 - Les Girondins sont des députés venus du département de la Gironde. Ils forment la droite modérée, très attachée aux principes de 1789 et se méfient du peuple. Derrière Brissot, ils exercent le pouvoir entre septembre 1792 et juin 1793 ;
 - Les Montagnards sont des députés venus de Paris. Ils siègent en haut des tribunes, d'où leur nom. Ils constituent la gauche, proches des sans-culottes et exercent le pouvoir de juin 1793 à juillet 1794 autour de Robespierre et de Danton ;
 - La Plaine forme un groupe de députés modérés, avec lequel les Girondins et les Montagnards ont dû s'associer pour pouvoir avoir une majorité et pour pouvoir gouverner. Ils tiennent leur nom de leur position en bas dans les tribunes.

Point de passage et d'ouverture 1 : « Procès et mort de Louis XVI »

Récit magistral à partir des documents du dossier des pages 28-29

- La Convention s'occupe d'abord du sort du citoyen Louis Capet, l'ancien roi Louis XVI, emprisonné au Temple depuis le 13 août 1792. Les événements se déroulent en quatre étapes :
 - de septembre à décembre 1792, une enquête est menée par la Convention sur les agissements passés de Louis XVI ;
 - le procès a lieu devant la Convention du 10 au 26 décembre 1792 : 33 chefs d'accusation sont retenus contre Louis XVI, notamment ses tentatives de bloquer les réformes de l'année 1789, son double jeu avec l'armée autrichienne et sa responsabilité dans les massacres du 10 août 1792 ;
 - le verdict est rendu le 15 janvier 1793 : il est reconnu coupable par 642 voix sur 718 puis condamné à mort par 366 voix sur 718 ;
 - le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné en public sur la place de la Révolution.

Doc. 1 page 30 : « La France divisée et envahie »

Consigne : En analysant le document, montrez que la nation est menacée.

Point méthode : Analyser une consigne non explicite

- la plupart du temps, la consigne vous donne le plan à suivre avec le nombre de parties, l'ordre de celles-ci mais aussi les thématiques à aborder ;
- si, comme dans ce cas-là, elle ne donne pas un plan explicite, il faut repérer le mot essentiel dans la consigne (ici « menacée ») et « poser des questions » à ce mot :
 - par qui ?
 - pourquoi ?
 - comment ?

- L'exécution de Louis XVI suscite une vive émotion chez les monarches européens qui forment une coalition armée (Autriche, Espagne, Angleterre, Prusse, Hollande, Piémont) contre la France. En Vendée, les paysans refusent de rejoindre les rangs de l'armée et se soulèvent contre la République au nom du roi et du christianisme.
- À Paris, les sans-culottes exigent des mesures fortes pour défendre la République, menacée de l'intérieur et de l'extérieur. Le 22 juin 1793, ils obligent la Convention à faire arrêter 22 députés girondins, dont Brissot et Roland. Le pouvoir tombe alors entre les mains des Montagnards mais ce coup de force entraîne le soulèvement des départements et des villes fidèles aux Girondins (insurrection fédéraliste).

B. La nation reprise en main : 1793-1794

• Face aux dangers, la Convention, désormais aux mains des Montagnards, désigne un « **Comité de salut public** » (gouvernement nommé par la Convention pour prendre des mesures rapides face aux dangers qui menacent la République) composé de 12 membres et dominé par Robespierre. Il met en place la « **Terreur** » (nom donné par les opposants de Robespierre, après sa chute à la politique qu'il a menée en 1793 et 1794) et prend des mesures radicales :

- la levée en masse permet de recruter plus d'un million de soldats ;
- la loi des suspects permet d'arrêter toute personne ennemie de la République ou suspectée de l'être. Cette loi entraîne de nombreuses arrestations et des procès expéditifs devant le Tribunal révolutionnaire : c'est le cas de **Manon Roland** ;

Point de passage et d'ouverture 2 : « Madame Roland : une femme en révolution » (récit magistral à partir de sa biographie page 32)

Fille d'un graveur parisien, elle épouse, en 1780, Jean-Marie Roland, économiste réputé. Membre du parti girondin, il est élu député en 1791 et nommé Ministre de l'Intérieur en 1792. Manon organise à cette époque des dîners où se côtoient les dirigeants girondins et où on évoque la politique à mener (elle prend activement part aux débats). Fin mai et début juin 1793, les girondins, dont elle, sont arrêtés. En prison, elle rédige ses mémoires et critique les Montagnards qui viennent d'arriver au pouvoir. Elle est jugée et guillotinée le 8 novembre 1793 ;

- la déchristianisation a pour but de limiter l'influence de la religion et de l'Église sur la nation : le calendrier grégorien est remplacé par un calendrier républicain qui débute au premier jour de la République, le 22 septembre 1792 ;
 - un prix maximum est fixé pour les produits de première nécessité (pain...).
- Dès 1794, l'armée française est victorieuse sur tous les fronts, le soulèvement vendéen est écrasé et l'ordre est rétabli dans les départements et les villes fédéralistes. Mais face à ces victoires, les Montagnards se divisent : les « Indulgents », comme Danton, demandent l'arrêt de la Terreur alors que les « Enragés », comme Hébert, souhaitent son renforcement. Robespierre les fait tous exécuter en mars et en avril 1794 et établit une **dictature** (régime dans lequel une personne seule exerce un pouvoir absolu) personnelle. Mais les députés de la Convention, qui craignent pour leur vie **Robespierre est arrêté et guillotiné le 10 Thermidor an II** (28 juillet 1794).

C. La nation fragilisée et instable : 1794-1799

Doc. 1 page 34 : « La Constitution de 1795 »

Doc. 6 page 35 : « Le coup d'état du 18 Brumaire »

• Après la mort de Robespierre, la Convention vote une nouvelle constitution qui fonde le Directoire. Le suffrage censitaire est rétabli : les citoyens élisent indirectement deux chambres (le « Conseil des anciens » et le « Conseil des Cinq cent ») qui disposent du pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif est confié à cinq directeurs, qui gouvernent de façon collégiale.

• Sous le Directoire, la France s'engage dans une politique de conquêtes. Le général **Napoléon Bonaparte** devient très populaire en conquérant le Nord de l'Italie. Le Directoire se sent menacé par la gloire de Bonaparte et l'éloigne en l'envoyant en Égypte. Il rentre en France en 1799, à un moment où le Directoire est particulièrement impopulaire. Le 18 Brumaire an VII (**9 novembre 1799**), prétextant un **coup d'état** (renversement du pouvoir en place par la force) royaliste, il escorte le Conseil des anciens et le Conseil des Cinq cent hors de Paris, pour les mettre à l'abri de ce coup d'état. Mais ce **coup d'état est en fait organisé par Bonaparte** et le piège se referme sur les deux conseils qui sont séquestrés par Bonaparte et une partie de l'armée. Après avoir résisté, les membres des deux chambres finissent par voter la fin du Directoire et confient le pouvoir aux trois organisateurs du coup d'état (**Napoléon Bonaparte**, **Roger Ducos** et **Emmanuel Sieyès**) à qui ils confient donc le soin de rédiger une nouvelle constitution.

III. Une nation stabilisée et pacifiée ? 1799-1815

A. Un nouvel ordre politique et social en France

Doc. 3 page 38 : « La Constitution de l’an VIII (Consulat) et de l’an XII (Empire) »

- En décembre 1799, une nouvelle constitution est adoptée, donnant naissance au Consulat. Bonaparte est Premier consul ; Cambacérès et Lebrun deviennent Deuxième et Troisième consul (en remplacement de Ducos et Sieyès) mais ils n’ont qu’un rôle consultatif. Bonaparte nomme les ministres, deux chambres (le « Conseil d’État » et le « Sénat », qui préparent et vérifient les lois), propose les lois et commande l’armée. Le **suffrage universel** (type de suffrage dans lequel tous les citoyens ont le droit de vote) est rétabli : les citoyens élisent deux autres chambres (le « Corps législatif » et le « Tribunat », qui discutent et votent les projets de loi) et approuvent les **plébiscites** (vote du peuple qui répond par oui ou non à une question posée par le pouvoir).
- En 1802, Bonaparte se fait proclamer Consul à vie par plébiscite. Puis en **décembre 1804**, il se fait **sacrer Empereur des Français** par le **pape Pie VII**, sous le nom de Napoléon I^{er}. Dès la mise en place du Consulat, il instaure une dictature en arrêtant ses opposants politiques, en contrôlant la population par la police et en censurant de nombreux journaux ou livres.
- L’administration est réorganisée afin de renforcer l’autorité du gouvernement. En 1800, Bonaparte nomme un Préfet à la tête de chaque département ainsi que les juges et les maires de grandes villes. Le Préfet, qui est le représentant de l’État dans son département, nomme les maires des petites villes et des villages. En **1801**, Bonaparte signe le **Concordat** avec le pape Pie VII : ce texte rappelle que le catholicisme est la religion de la majorité des Français, que Bonaparte nomme les évêques et les archevêques qui, à leur tour, nomment les curés. Tous continuent à percevoir un traitement qui est versé par l’État. En 1802, le Premier consul crée les lycées pour former les futures élites qui serviront l’État. En **1803**, une **nouvelle monnaie, le Franc germinal, est créée**, émise par la toute-nouvelle Banque de France.
- En **1804**, Bonaparte fait rédiger par Cambacérès un **Code civil**, c’est-à-dire un recueil de règles qui déterminent les relations entre les individus.

Point de passage et d’ouverture 3 : « Le Code civil » (doc. 5 page 41)

Consigne : Présentez le document puis, en l’analysant, montrez que le *Code civil* établit l’égalité de tous devant la loi mais pas l’égalité des droits pour tous.

Point méthode : Analyser un texte en histoire

- d’abord, citer le texte entre guillemets (en marquant le numéro des lignes)
- enfin, expliquer la citation en mobilisant des connaissances tirées du cours

Citation	Explication
Le Code civil établit l’égalité de tous devant la loi	
« Tout individu né en France d’un étranger pourra dans l’année qui suivra l’époque de sa majorité réclamer la qualité de français. » (article 9)	- L’égalité de tous devant le <i>Code civil</i> est visible aux expressions « tout individu » ou « tout enfant ». - Ces deux articles posent les principes du droit du sol et du droit du sang pour l’obtention de la nationalité française.
« Tout enfant né d’un Français en pays étranger est français. » (article 10)	
Le Code civil n’établit pas l’égalité des droits pour tous	
« Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari » (article 213) « Le père exerce seul cette autorité [parentale] durant le mariage » (article 373) « Le maître est cru sur son affirmation pour le paiement du salaire » (article 1781)	Mais le <i>Code civil</i> introduit une hiérarchie et des inégalités entre les individus : l’autorité du père/mari s’exerce sur sa femme et ses enfants et celle de l’employeur s’exerce sur les employés. Ces articles-là ne sont plus formulés de la sorte dans la version contemporaine du <i>Code civil</i> .

B. Des conquêtes et des transformations en Europe

Doc. 5 page 43 : « L'Empire napoléonien à son apogée »

Doc. 4 page 45 : « La diffusion du Code civil en Europe »

Consigne : En analysant les documents, montrez que l'Europe est sous domination française.

- Napoléon poursuit les conquêtes en Europe. En 1805, la guerre reprend contre l'Angleterre et ses alliés : la marine française est défaite par la marine anglaise à Trafalgar le 21 octobre mais le 2 décembre, la France écrase les troupes austro-russes à Austerlitz. Puis Napoléon remporte victoire sur victoire : Iéna en 1806, Eylau et Friedland en 1807, Wagram en 1809. La Grande Armée, dirigée par des officiers performants, comme Murat ou Ney, est l'instrument de ces conquêtes : composée de conscrits (hommes faisant un service militaire obligatoire) ou de contingents étrangers, elle compte près de 700 000 hommes en 1812.
- En 1811, la France domine l'Europe : l'Empire, qui s'étend d'Hambourg à Rome, comprend 130 départements. Il est entouré d'États vassaux à la tête desquels Napoléon a placé des membres de sa famille (Jérôme Bonaparte en Westphalie, Joachim Murat à Naples) ou des souverains soumis. La Prusse, la Russie et l'Autriche sont devenues des puissances alliées. Seule l'Angleterre est encore en guerre contre la France mais Napoléon espère la ruiner par le blocus continental.
- Les régions annexées, transformées en départements, sont soumises aux lois françaises. Dans les États vassaux, Napoléon exporte les principes révolutionnaires : il rédige des constitutions, abolit les privilèges et impose le *Code civil*, diffusant les règles du droit français.

C. L'effondrement de l'Empire napoléonien

Dossier pages 46-47 : « L'Europe contre Napoléon »

Doc. vidéoprojeté : « La campagne de Russie (1812) »

- L'occupation française devient vite insupportable pour certains peuples : ils doivent payer de lourds impôts et fournir des soldats pour la Grande Armée. En 1808, la population se soulève en Espagne et mène une guérilla (guerre marquée par du harcèlement et des embuscades) contre les Français. En Allemagne, les révoltes anti-françaises sont courantes et des philosophes, comme Fichte, appellent à l'unité des Allemands, qui vivent séparés en de nombreux États.
- En 1812, Napoléon entre en guerre contre la Russie, qui n'a pas respecté le blocus continental. Il entre dans Moscou, vide, mais face au refus du tsar Alexandre de négocier avec lui et menacé d'encerclement, il repart. Surprise par l'hiver, harcelée par les soldats et la population russes, la Grande Armée perd plus de 450 000 hommes. Une nouvelle coalition (Prusse, Autriche, Russie) se dresse contre Napoléon : la France subit une lourde défaite à Leipzig en 1813. Les États vassaux reprennent leur indépendance et les Anglais chassent les Français d'Espagne.
- En avril 1814, les armées de la coalition entrent dans Paris et Napoléon abdique une première fois. Il est exilé sur l'île d'Elbe en Méditerranée. Louis XVIII, le frère de Louis XVI, est placé sur le trône par les puissances étrangères. Mais Napoléon débarque dans le Sud de la France en mars 1815 et remonte vers Paris pour reprendre le pouvoir (Louis XVIII s'exile). Le 18 juin 1815, il est vaincu à Waterloo par les Anglais et les Prussiens. Il abdique une seconde fois et est exilé sur l'île de Sainte-Hélène, au milieu de l'Atlantique Sud, où il meurt en 1821.

Conclusion

- La Révolution française a mis fin à la monarchie absolue et à la société d'ordres. Elle a imposé une nouvelle conception du pouvoir (la souveraineté de la nation) mais aussi de nouveaux idéaux politiques (égalité devant la loi, libertés fondamentales, droits de l'homme et du citoyen). Elle a entraîné de profonds bouleversements politiques en France et géopolitiques en Europe.
- Si en 1815, l'esprit de la Révolution française semble avoir été balayé en France comme en Europe, avec le démantèlement de l'empire napoléonien et la restauration des monarchies, ce n'est qu'en apparence : les idées libérales et nationales sont ancrées dans de nombreux États d'Europe.